

Modalités du dépôt de la demande et les pièces justificatives à fournir

Pour effectuer une demande de logement, vous pouvez :

- soit saisir votre demande en ligne : www.demandelogement29.fr
- soit **retirer ou télécharger un dossier** et joindre **une copie** :
 - de la pièce d'identité pour le demandeur et conjoint ou colocataire (*obligatoire*)
 - du titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère (*obligatoire*)
 - de l'intégralité des avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu des deux dernières années, pour toute personne vivant dans le foyerpuis le **déposer** auprès d'un bailleur social ou d'un partenaire.

Un seul dossier suffit et vous recevrez une **attestation d'enregistrement** valable pour tous les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires.

Des documents complémentaires pourront vous être demandés lors de l'étude de votre dossier.

Documents utiles à télécharger :

[Dossier de demande de logement](#)

[Notice explicative](#)

[Liste des bailleurs sociaux et de leurs partenaires](#)

[Liste des documents complémentaires](#)